

**Conseil d'école**  
**Lundi 18 octobre 2021**

**Présents :**

Mme Jacqueline SAUNIER, Adjointe au Maire de Mandres-les-Roses déléguée auprès du Conseil d'École  
Mme Hélène CORDOIRO, Responsable du service Enfance Jeunesse et Population de la ville de Mandres-les-Roses

Mmes Laëtitia DENIZHAN, Karine DAMPIERRE, Cécilia GUILLEMARD, Claire RUBI, Céline GIRAUT,  
Représentantes de parents d'élèves de la liste présentée par la FCPE

Mme Anne-Gaëlle SIMON, psychologue scolaire

Mmes Magali BOUKHERS, Céline BOELEN, Donia BIRECHE, Anaïs RICHARD, Marie BICHOT, Coralie MOIROD, Stéphanie GUIMARD, Joèle PERASTE, Vanessa DEMEURE, Anassika LEMPEREUR, Mélina CHARVET, Justine CABOURDIN, Nathalie POPHILLAT, Nathalie BROWN, enseignantes

Mme Anne-Claire MANGÉ, enseignante directrice de l'école

Excusés : Nathalie MASSON

Président de séance : Anne-Claire MANGÉ

Secrétaire de séance : Coralie MOIROD

**Ordre du jour :**

- 1. Bilan de la rentrée 2021 (effectifs, structure, fonctionnement)**
- 2. Horaires entrées-sorties**
- 3. Travaux**
- 4. Présentation et vote du règlement intérieur**
- 5. Projet d'école**
- 6. Coopérative**
- 7. Sécurité**
- 8. Restauration scolaire**

**Propos introductif**

Accueil et présentation des participants à ce Conseil d'École.

**1. BILAN DE LA RENTRÉE**

**Election de nouveaux représentants**

**Vendredi 8 octobre 2021**

**uniquement par correspondance**

**Participation en hausse:**

**350 votants sur 540 inscrits**

**dont 35 votes nuls ou blancs**

**Taux de participation de 64,81 %**

**(57,65 % en 2020, 64,35 % en 2019)**

Le taux de participation reste supérieur au taux national.

Un remerciement est adressé aux parents et enseignants ayant participé à la mise sous pli et au dépouillement du scrutin.

13 sièges ont été pourvus.

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTES</b>
CARDOSO Angélique	BRUPPACHER Céline
DESPRETZ Hélène	TAILLEFER Candy
DENIZHAN Laetitia	DINIS SOARES Line Vania
RODRIGUES Andréia	BARTEL Véronique
RAKETITCH Céline	IKHARBINE OMRANI Takiya
DAMPIERRE Karine	MASSIAS Isabelle
GUILLEMARD Cécilia	ROULLIER Marine
BOYER Dorothée	FONTAINE Perrine
HOLDER Soraya	
RUBI Claire	
LARGER Sandrine	
BEAUMER Djaouida	
GIRAUT Céline	

# BILAN DE LA RENTRÉE 2021

## EFFECTIFS ET STRUCTURE

NIVEAU	CLASSES	ENSEIGNANTS	EFFECTIFS
CP 70 élèves	CP A	Magali BOUKHERS et Donia BIRECHE	23
	CP B	Céline BOELENS et Donia BIRECHE	23
	CPC	Anaïs RICHARD	24
CE1 63 élèves	CE1 A	Marie BICHOT (Cécile TOMAS)	27
	CE1 B	Coralie MOIROD	26
	CE1-CE2	Stéphanie GUIMARD	10 CE1 et 16 CE2
CE2 76 élèves	CE2 A	Joëlle PERASTE	30
	CE2 B	Vanessa BENICHOU	29
CM1 68 élèves	CM1 A	Anassika LEMPEREUR	27
	CM1 B	Mélina CHARVET et Nathalie MASSON	25
	CM1-CM2	Justine CABOURDIN	16 CM1 et 10 CM2
CM2 57 élèves	CM2 A	Nathalie POPHILLAT	24
	CM2 B	Nathalie BROWN	23
<b>NOMBRE TOTAL D'INSCRITS</b>			<b>333</b>
<b>Moyenne par classe</b>			<b>25,61</b>

### 3 Maîtres Formateurs

Des classes de CE1 et CE2 à effectif chargé

Depuis la rentrée 4 nouveaux inscrits et 1 départ.

Les nominations en juillet ont permis aux nouvelles collègues de prendre contact avec les enseignantes.

Prévisions rentrée 2022  
57 CM2 quitteront l'école  
81 GS devraient intégrer le CP  
soit 357 élèves en 2022  
(27,46 /classe)

Depuis la rentrée :

- 2 départs (déménagement)
- 4 admissions.

Les nominations ont toutes eu lieu en juillet ce qui a permis aux nouvelles collègues de ne pas préparer leur classe dans l'urgence. Une nomination au cours du mois de septembre en raison du changement de direction.

Un travail d'accompagnement des EFS est effectué par les collègues, les formateurs et la circonscription.

### Carte scolaire (perspective pour la rentrée 2022)

La dernière remontée d'effectifs montre que 81 élèves de GS intégreront l'école en septembre 2022.

Nous ne serons donc pas loin du seuil d'ouverture avec une moyenne prévue de 27,46 élèves par classe.

#### • ANNE-GAËLLE SIMON

#### PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Accompagner les enseignants pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves, en apportant un éclairage sur les stratégies d'apprentissage des élèves en difficultés :

- réalise des observations et des bilans psychologiques ;
- analyse et interprète les données recueillies ;
- mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents ;
- peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école ;
- participe aux équipes éducatives et de suivi (élèves en situation de handicap) ;
- fait le lien entre les partenaires de soin, de rééducation, l'école et les familles.

5<sup>e</sup> psychologue scolaire en 6 ans.

Coordonnées téléphoniques : 07 49 51 59 74

Mme Simon a été nommée au mois d'octobre.

C'est donc compliqué pour les dossiers de suivis.

La priorité jusqu'aux vacances de décembre sera la constitution des dossiers d'orientation en 6<sup>e</sup> SEGPA.

Elle s'occupe d'un secteur plus réduit (Mandres, Périgny et un collège spécialisé et une ULIS sur Sucy)

Ses coordonnées seront collées dans le cahier de correspondance.

Le RASED se limite, sur le Plateau Briard, à la psychologue scolaire. Il n'y a pas de maître spécialisé.

## SANTÉ À L'ÉCOLE

- **AUDREY ALLONCLE**

### SECRÉTAIRE MÉDICALE

ASSURE UNE PERMANENCE À BOISSY-SAINT-LÉGER :

COORDONNÉES : [CMS.94004-001C@AC-CRETEIL.FR](mailto:CMS.94004-001C@AC-CRETEIL.FR)

OU **CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE BOISSY-SAINT-LÉGER**

**ÉCOLE JACQUES PRÉVERT A**

2 RUE JACQUES PRÉVERT

94470 BOISSY-SAINT-LÉGER

☎ : 01 45 99 35 71

- **NATHALIE ROUSSEL**

### INFIRMIÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU COLLÈGE SIMONE VEIL

ASSURE LES VISITES DE CONTRÔLE OBLIGATOIRES AU COURS DE LA SCOLARITÉ. (CLASSE DE CE2)

#### Le Médecin Scolaire :

Ses missions sont de contribuer à la réussite des élèves et participer à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques :

Il réalise des visites médicales ayant pour objectifs principaux :

- le diagnostic médical des difficultés susceptibles d'entraver la scolarité des élèves ;
- l'adaptation de la scolarité aux besoins des élèves avec des aménagements concertés avec l'équipe éducative ; (PPS, PAP)
- le lien entre la famille, l'école et le monde médical. (PAI)

Pour la troisième année consécutive, il n'y a plus de médecin sur le secteur. Actuellement, toutes les demandes sont transmises au Médecin Conseiller Technique auprès de l'IA-DASEN, à Créteil, ce qui allonge considérablement la durée de traitement des dossiers.

## AIDE AUX ÉLÈVES

SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

- **MARIYA BAUDO**

### ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

- ASSURE LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES PROJETS PERSONNALISÉS DE SCOLARISATION (PPS) ET LES RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS ;
- ORGANISE LES ÉQUIPES DE SUIVI À LA SCOLARISATION ;
- PARTICIPE AUX ÉQUIPES PRÉPARATOIRES À LA MISE EN PLACE D'UN PPS.

COORDONNÉES : [MARIYA.BAUDO@AC-CRETEIL.FR](mailto:MARIYA.BAUDO@AC-CRETEIL.FR)

**COLLÈGE SIMONE VEIL**

12 RUE FRANÇOIS COPPÉE

94520 MANDRES-LES-ROSES

TÉL. : 01 56 32 30 80

- **NABILA YAHIA-CHERIF, RANIA BOUAZIZ, BINTA ANNE, JANINE PIEGAY, ISABELLE MARTIN, CANDICE LANGLOIS-CAZAJUS, AMINATA SECK**

**ACCOMPAGNANTES D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH, CONTRATS DE 21H00)**

**14 ÉLÈVES BÉNÉFICIENT D'UNE NOTIFICATION DE LA MDPH LEUR DONNANT DROIT À UN CERTAIN NOMBRE D'HEURES D'ACCOMPAGNEMENT.**

7 AESH travaillent à présent sur l'école. Elles disposent d'un contrat de 21 heures chacune. Des notifications MDPH sont en cours en maternelle et en élémentaire.

# BILAN DE LA RENTRÉE 2021

## ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

- **EN CHIFFRES**

**ÉTUDE :**

PAS D'ENSEIGNANTS VOLONTAIRES ⇨ PAS D'ÉTUDE

**CANTINE :**

270 À 290 ENFANTS MANGENT À LA CANTINE CHAQUE JOUR.

**ACCUEILS :**

EN MOYENNE, UNE TRENTAINE D'ENFANTS PARTICIPENT À L'ACCUEIL DU MATIN ET 70 À 90 L'ACCUEIL DU SOIR.

- **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

**AUPRÈS DE LA MAIRIE**

- **PRÉ-INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE 48H00 À L'AVANCE POUR ÉVITER UNE MAJORATION DE 10%**

Directeur des temps périscolaires et cantine sur l'école :

Sébastien FLAMAND

Téléphone de service : 06 73 89 89 65

Mail : [accueil.elementaire@ville-mandres-les-roses.fr](mailto:accueil.elementaire@ville-mandres-les-roses.fr)

Coordonnatrice : Stéphanie LENOIR

Service municipal Enfance-Jeunesse : [service.enfance@ville-mandres-les-roses.fr](mailto:service.enfance@ville-mandres-les-roses.fr)

Etude : Pas de volontaires. Les raisons de ce refus est le taux de rémunération horaire.

3 services de cantine. Les enfants mangent par classe.

A chaque période, il y a des changements dans l'ordre des services.

# BILAN DE LA RENTRÉE 2021

## CONSEIL MUNICIPAL JEUNES DE MANDRES-LES-ROSES

- LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES DE MANDRES-LES-ROSES EST UNE INSTANCE DE LA VILLE, MISE EN PLACE PAR CELLE-CI.
- LA CRÉATION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES A ÉTÉ APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES DU 14 DÉCEMBRE 2020.
- LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES PERMET AUX JEUNES DE DEVENIR DES CITOYENS RESPONSABLES CONSCIENS DE LEURS DROITS ET DEVOIRS. C'EST UN LIEU D'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ.
- LE CMJ EST COMPOSÉ DE 12 JEUNES MANDRIONS (3 PAR NIVEAU DE CLASSE : CM1, CM2, 6ÈME ET 5ÈME). IL PERMET :
  - DE PARTICIPER À LA VIE CITOYENNE
  - D'ÊTRE ACTEUR AU SEIN DE SA COMMUNE ET DE REPRÉSENTER LES AUTRES JEUNES DE LA VILLE
  - DE RÉFLÉCHIR À DES PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAL
  - DE TRAVAILLER À LEUR MISE EN PLACE

Elections le 11 octobre 2021

3 élèves de CM1 et 4 élèves de CM2 ont été élus pour représenter leurs camarades.

## 2. TRAVAUX

## TRAVAUX

**LE LIGNAGE DE LA COUR A ÉTÉ REFAIT CET ÉTÉ.**

**LE BALISAGE DE MAINTIEN DU MÈTRE DE DISTANCIATION AINSI QUE LE BARRIÈRAGE AUX ABORDS DE L'ÉCOLE ET DANS L'ÉCOLE A ÉTÉ REFAIT.**

**UNE CLASSE ENTIÈRE A VU SON MOBILIER RENOUVELÉ ( TABLES ET CHAISES).**

**LA FUITE DANS LE GYMNASE A ÉTÉ RÉPARÉE.**

### **TRAVAUX À ENVISAGER :**

- AMÉNAGEMENT DE BANCS SOUS LE PRÉAU
- ÉQUIPEMENT DES SALLES AVEC DES DISPOSITIFS POUR FAIRE FACE AUX FORTES CHALEURS ?

### **3- RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE**

Rappel de ce à quoi correspond le règlement intérieur de l'école.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**RÉDIGER UN DOCUMENT LISIBLE QUI FIXE UN CADRE COMMUN DE FONCTIONNEMENT À PARTIR DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS :**

- **CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE N° 2014-088 DU 9-7-2014**
- **RÈGLEMENT TYPE DÉPARTEMENTAL DU VAL MARNE VALIDÉ LE 19-6-2014 PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU L'ÉDUCATION NATIONALE**

**DÉFINIR ET CONTRACTUALISER LE RÔLE DE CHACUN ORGANISÉ EN 6 TITRES SEGMENTÉS EN SOUS-TITRES**

Présentation des modifications.

Horaires et APC, en raison du protocole sanitaire :

#### **TITRE 3 : HORAIRES ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE**

##### **3.1 Horaires d'entrée et de sortie échelonnés pour limiter les regroupements et les brassages**

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	Classe du matin		Pause repas		Classe de l'après-midi	
	début	fin	début	fin	début	fin
<b>CP A, CP B, CP C</b>	8h20	11h30	11h30	13h30	13h30	16h20
<b>CE1 A, CE1B</b>	8h25	11h30			13h30	16h25
<b>CE1-CE2, CE2 A, CE2 B</b>	8h30	11h30			13h30	16h30
<b>CM1 A, CM1 B</b>	8h35	11h30			13h30	16h35
<b>CM1-CM2, CM2A, CM2B</b>	8h40	11h30			13h30	16h40

##### **3.3 Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)**

Elles s'adressent à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants, ou les projets mis en œuvre. Elles sont assurées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité. Après accord des parents, elles se déroulent les **mardis et jeudis de 11h30 à 12h (4 classes), les lundi et mardi de 16h20 à 16h50 (une classe), le mardi/jeudi de 16h20/16h40 à 17h20/17h40 selon les horaires des classes (7 classes).**

Précisions sur le respect du protocole et de ses grandes lignes :

## 5.2 Hygiène

Une attention particulière doit être apportée à l'hygiène et à l'alimentation des élèves.

**Les goûters pendant les récréations sont interdits sauf raison médicale.**

**En cas de pandémie, les personnels et usagers de l'école s'engagent à respecter le protocole sanitaire en vigueur.**

**Les parents** d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils **s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.**

Les élèves doivent se présenter à l'école dans un bon état de santé, de propreté et avec une **tenue décente et correcte.**

Toute maladie contagieuse ou parasitaire doit être signalée à l'école.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux scolaires ainsi que dans les lieux non couverts pendant la durée de leur fréquentation par les élèves.

**LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE pour les adultes et les élèves, à l'intérieur de l'école. Cette obligation peut évoluer en fonction du cadre sanitaire en vigueur qui prévoit une graduation à quatre niveaux.**

Le nettoyage des locaux est quotidien. Les enfants sont, en outre, encouragés par leur maître à la pratique quotidienne de l'ordre et de l'hygiène.

Le lavage des mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est régulier. Le séchage doit être soigneux en utilisant une serviette en papier jetable. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, **sous l'étroite surveillance d'un adulte.**

## 5.3 Sécurité

5 exercices de sécurité sont organisés au cours de l'année scolaire :

- 3 exercices d'évacuation
- 2 exercices de mise en sûreté (PPMS)

Ils permettent à l'équipe éducative de mettre en œuvre une organisation en attendant l'arrivée des secours.

Sans l'autorisation de la directrice, d'un enseignant, l'accès aux locaux scolaires est interdit à toute personne ne travaillant pas au sein de l'école.

Pour des raisons de sécurité, **sont interdits** :

- l'usage du téléphone portable ou de tout autre terminal connecté, sauf à des fins pédagogiques
- tout objet dangereux tranchant, nocif (verre, couteau, correcteur liquide type « TYPEX », pâtes de type « Slime », solution hydroalcoolique, etc.) ;

- tout objet de valeur : lecteur de musique portable, console de jeux, bijoux pendants, toupies avec lanceurs ; cartes de type « Pokemon » ; (liste non exhaustive)
- les sucettes, chewing-gums ;
- les balles dures (de type tennis ou balles « rebondissantes »), ballons, gros calots et autres « boullards » ;
- **toute quantité trop importante d'objets ou jouets, ou bien aussi tout objet trop encombrant ;**

Le règlement intérieur est soumis au vote des membres du Conseil d'Ecole.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. Il sera collé dans les cahiers de correspondance dans les prochains jours et mis en ligne sur le site de la mairie.

## 4- PROJET D'ÉCOLE

**Le projet d'école des Charmilles a été validé par l'Inspection de Marolles en Brie. Sa mise en œuvre démarre au 1<sup>er</sup> octobre 2021.**

### 1. RECUEIL D'INDICATEURS effectué en 2020-2021

### 2. 2 AXES OBLIGATOIRES : Mathématiques et Maîtrise de la langue

**Nous avons ajouté un axe sur le Climat Scolaire afin de poursuivre le travail engagé depuis 3 ans.**

**Axes retenus :**

1. **Harmoniser les pratiques pour favoriser la continuité du parcours des élèves en mathématiques**
2. **Harmoniser les pratiques pour favoriser la continuité du parcours des élèves en français**
3. **Créer, entretenir un climat propice aux apprentissages**

## ORGANISATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Prise en charge de petits groupes d'élèves, par périodes

Les APC peuvent avoir lieu :

Le lundi et le mardi de 16h20 à 16h50 ( une classe)

Le mardi et le jeudi de 11h35 à 12h05 ( 4 classes)

Le mardi ou le jeudi de 16h20/16h40 à 17h20/17h40 ( 7 classes)

Les groupes sont constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les enseignants des classes dans le cadre de conseils de cycle.

Tout élève peut participer aux APC dans le cadre d'un projet de classe.

Il ne s'agit pas d'un soutien mais d'un temps où l'on propose des activités de manipulation, ou ludiques qui permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- une mise en œuvre d'activité prévue par le projet d'école.

Ces activités favorisent un regain de confiance et/ou d'autonomie.

## 5- COOPÉRATIVE

<b>COOPERATIVE</b>							
<b>CHARGES</b>		<b>€uros</b>		<b>PRODUITS</b>		<b>€uros</b>	
Achats de produits pour cession	4560,50 €	Ventes de produits pour cession	6515,00 €				
Charges des activités éducatives	2318,04 €	Produits des activités éducatives	0,00 €				
Cotisations versées à l'OCCE	642,60 €	Subventions de l'Etat ou des collectivités locales	0,00 €				
Assurances versées	89,25 €	Subventions d'associations	0,00 €				
Autres charges courantes	52,80 €	Autres produits courants	0,00 €				
Charges exceptionnelles	0,00 €	Participations volontaires des familles	0,00 €				
Achats de biens durables	0,00 €	Produits financiers (mutualisation)	0,00 €				
		Produits exceptionnels	90 €				
<b>Total des charges</b>	<b>7663,19 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>6605,00 €</b>				
<b>SOLDE EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>2 246,29 €</b>	<b>SOLDE ACTUEL</b>	<b>1 188,10 €</b>				

**Solde en début d'exercice :**  
**2 246,29 €** (2 246,29 € à la rentrée 2020)

**CHARGES**  
 Cotisations OCCE et Assurance Matériel projets  
 Prévoir remboursement OCCE 94 de l'avoir pour rembourser les parents de CM2 (4 000,00 €)  
 Frais de gestion de compte 13,20 €/trimestre (52,80€/an)

**PRODUITS**  
 Les ventes de photos ont été lancées  
 Attente de remboursement des frais engagés pour séjour annulé (7 608,00 €)

**Solde disponible à ce jour :**  
**1 188,10 €**

Création à la rentrée 2021 d'un conseil de coopérative qui sera en charge du contrôle régulier des comptes et se réunira une fois par période.

## 6- SÉCURITÉ

### Présentation Plan Particulier de Mise en Sûreté

#### PROCÉDURE VISANT À

Se mettre à l'abri en attendant la prise de relais par les secours professionnels et les autorités compétentes

#### OBJECTIFS

- Assurer la sécurité des élèves et des personnels
- Aider à gérer la crise dans l'école
- Organiser la répartition des missions
- Appliquer les directives des autorités

#### MISE EN ŒUVRE FACE AUX RISQUES MAJEURS

Mise à l'abri dans les salles de classe en fermant les fenêtres et les rideaux  
 Deux enseignants chargés de transmettre les informations entre la cellule de crise (bureau du directeur) et les zones de sûreté

#### MISE EN ŒUVRE FACE AUX RISQUES ATTENTAT / INTRUSION

Selon le contexte et les consignes Chercher à s'échapper pour s'éloigner, sans danger du danger  
 ou

Se cacher pour ne pas être pris pour cible.

2 exercices seront programmés au cours de l'année dont 1 avant le 1<sup>er</sup> décembre.

Le premier PPMS aura lieu le **vendredi 19 novembre**.

#### Compte-rendu de l'exercice incendie :

Aucun problème n'est à signaler. Evacuation du bâtiment en 3 minutes 07 secondes. Tous les élèves connaissent le protocole. Deux portes coupe-feu ne se ferment pas complètement. Les affiches incendie ont été clarifiées et seront affichées dans tout le bâtiment.

#### Restauration scolaire :

La mairie a décidé de passer à 4 composantes le midi au lieu de 5 à partir de novembre jusqu'à février. Cette décision a été prise afin d'éviter le gâchis et de laisser plus de temps aux enfants pour manger. Les parents sont sceptiques.

**Remerciements aux participants à ce premier Conseil d'École.**

**À 20 h 20, l'ordre du jour est écoulé et la séance est levée.**

Compte-rendu rédigé par Anne-Claire MANGÉ directrice de l'école  
à partir des notes prises par Coralie MOIROD

La directrice de l'école

Représentant élu de la  
liste FCPE

Ecole Élémentaire d'Application  
LES CHARMILLES  
1 RUE DE ROCHOPT  
94520 MANDRES-LES-ROSES  
01 45 98 82 21  
ce.0940679C@ac-creea.fr

Anne-Claire MANGÉ